



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4443

Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole, pour l'organisation de la 38e édition du Trophée Charles Béraudier, les 12 et 13 janvier 2019 -
Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4443 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON SPORT METROPOLE, POUR L'ORGANISATION DE LA 38E EDITION DU TROPHÉE CHARLES BERAUDIER, LES 12 ET 13 JANVIER 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **8 janvier 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Sport Métropole, dont le siège social est situé au 33 bis cours Général Giraud à Lyon 1^{er}, a organisé la 38^e édition du Trophée Charles Béraudier, les 12 et 13 janvier 2019, au Boulodrome du Clos Galsem à Lyon 1^{er}.

Lyon Sport Métropole est une association qui a pour objet social d'offrir au personnel des collectivités territoriales associées, les moyens de pratiquer toutes activités sportives qu'elle organise sous forme de sections.

Pour l'édition 2018 du Trophée Béraudier, plus de 600 spectateurs étaient présents sur les deux jours.

Événement phare du sport boules, le Trophée Béraudier est une rencontre internationale de boules lyonnaises, qui a réuni pour cette édition 2019, les 16 meilleures équipes masculines :

6 équipes nationales (Croatie, Maroc, Monaco, Serbie, Slovénie, France) et 10 équipes de clubs français (Perosina, BRB Ivrea, Annecy, Balaruc les Bains, CRO Lyon, Rumilly, St Vulbas, Valencin, Lyon Sport Métropole 1, Lyon Sport Métropole 2).

Ces épreuves ont permis aux joueurs d'acquérir des points pour leur classement international.

Les objectifs de l'association pour cette édition étaient :

- d'offrir aux personnels de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon, des collectivités territoriales et organismes associés, un tournoi de qualité ;
- de mettre en valeur cette discipline sportive ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs de la région mais également de la France entière ;
- de participer à la reconnaissance du patrimoine sportif lyonnais et particulièrement la boule lyonnaise.

L'organisation de cette manifestation a ainsi permis de contribuer à la promotion et au développement du sport boules à Lyon.

Par ailleurs, la Ville de Lyon soutient par une subvention de fonctionnement général pour l'année 2019, la mise en œuvre des activités de l'association. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de développement social et présente l'intérêt communal suivant : participation au développement récréatif et sportif des agents et de leurs familles ; mise à disposition du personnel de la Ville de Lyon, de

moyens et d'encadrement nécessaires à la pratique de sports individuels et collectifs. Le montant proposé pour 2019 est de 115 029 euros.

En 2018, l'association Lyon Sport Métropole a reçu une subvention de 1 000 euros de la Ville de Lyon par la délibération n° 2018/3633 du 29 janvier 2018.

Cette année, l'association a sollicité une subvention à hauteur de 2 000 euros. Le budget prévisionnel du Trophée Charles Béraudier s'élevait à 23 430 euros.

En raison de l'intérêt que présentait la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **du 1^{er} arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 38^e édition du Trophée Charles Béraudier, les 12 et 13 janvier 2019.
2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Sport Métropole est approuvée.
3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT